

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - COMMUNE DE HYÈRES -

Par arrêté préfectoral du 16 janvier 2024, **une enquête publique environnementale est ouverte du 12 février au 14 mars 2024 inclus**. Elle concerne la demande d'autorisation environnementale concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation de boues de stations d'épuration au sein de la STEP de l'Almanarre à Hyères.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, maître d'ouvrage, projette de valoriser, en profitant du process existant, des boues de STEP externes provenant essentiellement de la station d'Amphora, sur la commune de La Garde, et de graisses extérieures. Le but étant de mieux valoriser le biogaz en biométhane pour réinjection dans le réseau de gaz naturel exploité par GrDF. La production de biogaz actuellement de 80 Nm³/h en moyenne annuelle (mais valorisée seulement à 30, 40 %, le reste étant torché) devrait passer à 186 Nm³/h en moyenne annuelle, et être entièrement valorisée.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation des installations classées pour la protection de l'environnement prévu à l'article L512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques de la nomenclature 2781-2a et 3532 (IED) ainsi que des rubriques non classées 2910-A, 2910-B1 et 4310.

Le dossier, assorti notamment d'une étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000, d'une étude de dangers, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse de l'exploitant à cet avis, est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, et est déposé en :

Mairie de Hyères (siège de l'enquête)	Métropole Toulon Provence Méditerranée
Hôtel de ville 12, avenue Joseph Clotis 83400 HYERES Téléphone : 04 94 00 78 78	Service traitement des eaux usées et autosurveillance Bâtiment Le Phoenix 39, avenue de la Résistance 83000 TOULON Téléphone : 04 94 93 70 77
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14 h00 à 17h00	Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie de Hyères et de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Publications / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE).

M. Arnaud d'ESCRIVAN, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, aux adresses susdites en :

Mairie de Hyères	Métropole Toulon Provence Méditerranée
<ul style="list-style-type: none">le lundi 12 février 2024-----de 9h30 à 12h30le mercredi 21 février 2024-----de 14h30 à 17h30le vendredi 8 mars 2024-----de 9h30 à 12h30le jeudi 14 mars 2024-----de 14h30 à 17h30	<ul style="list-style-type: none">le jeudi 29 février 2024-----de 16h00 à 19h00

Les observations peuvent être formulées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie de Hyères et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, lui être adressées, au siège de l'enquête, en mairie de Hyères, par courrier postal ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mtpm-hyeres-epvar@administrations83.net

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var sera amené, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable), en mairie de Hyères et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la remise de ces documents qui seront également consultables pendant un an sur le site internet de la préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès du pétitionnaire (Métropole Toulon Provence Méditerranée, 107 boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 TOULON) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX 9).